

DIVISIONS NATIONALES PAR 4 divisions 1, 2, 3, 4

SYSTÈMES AUTORISÉS

Tous les systèmes y compris ceux classés **SHA** sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions d'utilisation

- La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.
- La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE PROCEDURE, LA PAIRE NE POURRA JOUER CE SYSTEME ET DEVRA UTILISER UN SYSTEME D'ENCHÈRES NON CLASSÉ **SHA** ET NE COMPORTANT PAS DE **CI**.

Si la procédure a été respectée, la paire adverse pourra aménager son système de base en vue d'organiser sa défense et pourra consulter ses notes pendant toute la période des annonces. Ces notes devront être communiquées à la paire jouant un système **SHA** avant le début du match qui pourra les consulter pendant la période des annonces.

CONVENTIONS AUTORISÉES

Toutes sous réserve de respecter les conditions suivantes

Conditions d'utilisation

- La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.
- La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.
- Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles. Les paires jouant des **conventions inattendues** et nécessitant la mise au moins d'une défense devront respecter la même procédure.

RÉDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant un **SHA** ou des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **SHA** et **CI** devront être mises en évidence.

EN CAS DE RÉDACTION IMPRÉCISE OU CONFUSE, DE DÉFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITÉ À :

- Avertir,
- Pénaliser,
- Attribuer une marque ajustée,
- Interdire l'utilisation du système.

Catégorie
2

Épreuves classées en catégorie 2 dans le Règlement National des Compétitions :

**Toutes les divisions Excellence/4
Interclubs D1A & D1B
Junior/4**

SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les Systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISÉES

Toutes sous réserve pour les paires ayant des Conventions Inhabituelles (CI) de respecter les conditions suivantes :

Conditions
d'utilisation

- La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.
- La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

EN CAS DE NON RESPECT DE CES 2 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CONVENTIONS INHABITUELLES DÉCRITES DANS SON SYSTÈME.

- **Au début de chaque match**, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les **conventions inhabituelles**. Les paires jouant des **conventions inattendues** et nécessitant la mise au moins d'une défense devront respecter la même procédure.

RÉDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

EN CAS DE RÉDACTION IMPRÉCISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITÉ À :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**

Catégorie 3

Épreuves classées en catégorie 3 dans le Règlement National des Compétitions :

Toutes les divisions Honneur/4
Interclubs divisions 2
La coupe de France à partir des finales de zone
Toutes les Divisions Nationales par 2
Toutes les divisions « Excellence » par 2
Junior/2

SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les Systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISÉES

Les Conventions Inhabituelles (CI) sont interdites.

En tournoi par paires, l'utilisation d'une ou plusieurs « **conventions inattendues** » ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court peut être, à défaut d'avis de la CNS, interdite par l'arbitre.

EN CAS D'UTILISATION NON RÉGLEMENTAIRE D'UN SYSTEME SHA OU D'UNE CONVENTION INHABITUELLE, L'ARBITRE AGIRA DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 1) Le camp non fautif appelle avant le début de la donne :
Interdiction signifiée de jouer le SHA ou la CI à la paire concernée
- 2) Le camp non fautif appelle au moment où l'utilisation du **SHA** ou de la **CI** est découverte (au moins un joueur a déclaré sur la donne concernée) :
 - **Donne annulée, marque ajustée (40%⁻-60%⁺) ;**
 - **Interdiction signifiée de jouer le SHA ou la CI à la paire concernée.**
- 3) Le camp non fautif appelle à la fin de la donne :
 - **Maintien du résultat ;**
 - **Interdiction signifiée de continuer à jouer la convention interdite.**
 - **Pénalité pour la paire utilisant indument un SHA ou une CI.**
- 4) Il n'y a pas de rétroactivité sur les donnes précédentes.
- 5) Il est inconvenant que l'on puisse autoriser sciemment que l'adversaire joue un **SHA** ou une **CI** non autorisé. Si le cas se présente :
 - **Maintien de la marque ;**
 - **Pénalité aux deux paires.**

Catégorie 4

Épreuves classées en catégorie 4 dans le Règlement National des Compétitions :

La coupe de France au stade comité
Toutes les divisions « Promotion » par 2 et par 4
Toutes les divisions « Honneur » par 2
L'interclubs division 3
Le championnat corporatif
Les tournois de régularité, les festivals et voyages-bridge*

* L'organisateur peut modifier les systèmes et conventions autorisées à condition d'en informer préalablement les participants.

SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les Systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISÉES

- Les Conventions Inhabituelles (CI) sont interdites.
- **Les ouvertures de 2♣ à 3♠ qui ne garantissent pas 12H doivent spécifier une couleur de 4 cartes au moins** (à l'exception de 2♣ ou 2♦ multi). Exemple : une ouverture de 2♥ qui montre une main faible (6-10H) à pique ou forte à cœur est autorisée en 3^{ème} catégorie et non classée CI mais interdite en 4^{ème} catégorie.

En tournoi par paires, l'utilisation d'une ou plusieurs « **conventions inattendues** » ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court peut être, à défaut d'avis de la CNS, interdite par l'arbitre.

En division promotion et en Interclubs division 3 les ouvertures de 1SA et les ouvertures au palier de 2 montrant une main faible sont interdites à l'exception des ouvertures de 2♥ et de 2♠ faibles et naturelles.

EN CAS D'UTILISATION NON RÉGLEMENTAIRE D'UN SYSTÈME SHA OU D'UNE CONVENTION INHABITUELLE, L'ARBITRE AGIRA DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 1) Le camp non fautif appelle avant le début de la donne :
Interdiction signifiée de jouer le SHA ou la CI à la paire concernée
- 2) Le camp non fautif appelle au moment où l'utilisation du **SHA** ou de la **CI** est découverte (au moins un joueur a déclaré sur la donne concernée) :
 - **Donne annulée, marque ajustée (40%--60%+) ;**
 - **Interdiction signifiée de jouer le SHA ou la CI à la paire concernée.**
- 3) Le camp non fautif appelle à la fin de la donne :
 - **Maintien du résultat ;**
 - **Interdiction signifiée de continuer à jouer la convention interdite.**
 - **Pénalité pour la paire utilisant indument un SHA ou une CI.**
- 4) Il n'y a pas de rétroactivité sur les donnes précédentes.
- 5) Il est inconvenant que l'on puisse autoriser sciemment que l'adversaire joue un **SHA** ou une **CI** non autorisé. Si le cas se présente :
 - **Maintien de la marque ;**
 - **Pénalité aux deux paires.**

Catégorie
5

Épreuves classées en catégorie 5 dans le Règlement National des Compétitions :

**Toutes les divisions « ESPÉRANCE »
(par paire et par quatre)
Interclubs division 4
Championnat Cadets (par 2 et par 4)**

SYSTÈME AUTORISÉ

MAJEURE CINQUIÈME meilleure mineure ou carreau 4ème

CONVENTIONS AUTORISÉES

1- Conventions d'ouverture

1SA fort (dans la zone 15-18 H avec une fourchette d'au plus 3 points H) - 2SA dans la zone 20-22H - 2♣ ou 2♦ fort

indéterminé - 2♣ ou 2♦ forcing de manche - 2♥ ou 2♠ unicolore faible - 2♦, 2♥ ou 2♠ unicolore fort - ouvertures de 3♣ à 4♠ barrage (les ouvertures de barrage en Texas sont interdites) - ouverture de 3SA unicolore mineur 7^{ème} par ARD sans gros honneur extérieur - 4SA bicolore mineur - 4SA Blackwood.

2- Réponses à l'ouverture et développements

Après une ouverture de 1SA ou de 2SA : Stayman (promettant au moins 7-8 H sur une ouverture de 1SA) avec 4 cartes au moins dans une majeure, Texas montrant au moins 5 cartes dans une couleur précisée, Réponses naturelles.

Après une ouverture de 2♣ ou 2♦ fort indéterminé ou forcing de manche : réponses libres.

Après une ouverture de 2♦, 2♥ ou 2♠ : 2SA relais forcing, enchères naturelles.

Après une ouverture de 1 à la couleur : enchères d'essai, 3^{ème} et 4^{ème} couleur forcing, soutien mineur inversé, 1SA forcing sur ouverture de 1♥ ou 1♠, Roudi, Roudi fixe, 2SA modérateur, Splinter, Fragment-bid, 2♣ Drury.

Après toute ouverture : réponse conventionnelle établissant un fit (Truscott, 2SA fitté en réponse à une ouverture majeure,...), tout relais forcing de manche ou hautement positionnel de manche.

3- En intervention

Contre d'appel, Landy simple sur ouverture de 1SA, toute intervention montrant une main bicolore dont au moins une des deux couleurs est connue, 1SA 16-18H en deuxième position, Les réveils sont libres.

Les interventions en Texas sont interdites.

4- Autres conventions autorisées

Contre négatif (Spoutnik, etc.) - contre Lightner - Blackwood (4 ou 5 clés) - Gerber - 5SA Joséphine - Cue-bid de force ou montrant le fit - toute enchère établissant un fit et/ou montrant un jeu forcing de manche.

5- Signalisation

Les entames en séquence inversée ou en parité inversée sont interdites.

Les ouvertures au palier de 1 à la couleur ne doivent pas être faites avec des mains de moins de 10H et dont la valeur d'ouverture (somme des points H et du nombre de cartes des 2 couleurs les plus longues) est inférieure à 20 (8H et 16 en troisième position).

LES PSYCHIQUES À L'OUVERTURE SONT INTERDITS.

EN CAS DE DOUTE, N'HÉSITÉS PAS À CONSULTER L'ARBITRE !